

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mai 2009

CP 09/05-25

**COMITE « AVENIR ENTREPRISE »
AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE RURALE**

COMMUNE D'IMPLANTATION	PROJET CONCERNÉ
POMPIGNAN	Modernisation et sécurisation du local boucherie-charcuterie
MEAUZAC	Travaux de sécurité et modernisation du multiservice
CAYLUS	Mise aux normes du matériel de la boulangerie

Selon la délibération de l'Assemblée du Conseil Général du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Général peut apporter une aide financière aux commerçants dont les commerces sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants et qui mettent en oeuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries...

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

La subvention du Conseil Général est de 30 % du montant hors taxe des travaux, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le jeudi 16 avril 2009, a déterminé les projets éligibles aux aides à l'acquisition de matériel de production susvisées, projets que je vous sou mets ci après :

1 – Modernisation et sécurisation du Local Boucherie-Charcuterie de Pompignan

Positionnée sur la départementale 820, la boucherie est un commerce de proximité facilement accessible pour les habitants de Pompignan et des communes avoisinantes et plus largement, la population du Sud du département.

► LES RAISONS

Seule boucherie existante à Pompignan, le propriétaire, jeune boucher consciencieux de la qualité de ses produits, souhaite finaliser l'aménagement de son local.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Le local, utilisé auparavant par un marchand de fruits et légumes, a nécessité d'importants travaux d'assainissement et d'installation pour que la boucherie soit conforme aux conditions d'hygiène et de sécurité.

L'installation d'une climatisation réversible et d'autres travaux de modernisation s'ajoutent à des travaux de mise aux normes pour rendre ce commerce agréable et convivial auprès de sa clientèle.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boucherie charcuterie de la commune,
- la commune de Pompignan compte moins de 2 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Nature des investissements	Coût HT	Dépenses Éligibles HT	Retenu Conseil Général
Investissement matériel			
Mobilier de cuisine	2 057 €	2 057 €	2 057 €
Appareils de pesage	940 €	940 €	940 €
Équipement frigorifique et table découpe + installation	19 200 €	19 200 €	19 200 €
Caisse enregistreuse	728 €	728 €	728 €

Matériel de découpe et plans de travail	15 095 €	15 095 €	15 095 €
Rôtissoire	5 810 €	5 810 €	5 810 €
Affûteuse	560 €	560 €	560 €
<i>Sous-Total Matériel</i>	<i>44 390 €</i>	<i>44 390 €</i>	<i>44 390 €</i>
Investissement immobilier			
Electrification du local	5 610 €	5 610 €	5 610 €
Enseignes et imprimerie	3 530 €	3 530 €	3 530 €
Plomberie chauffage	2 745 €	2 745 €	2 745 €
Carrelage	1 164 €	1 164 €	1 164 €
Climatisation réversible	2 700 €	2 700 €	2 700 €
Agrandissement des panneaux frigorifiques	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Modification des vitrines par ajout d'un angle à 90°	5 800 €	5 800 €	5 800 €
<i>Sous-Total Immobilier</i>	<i>25 049 €</i>	<i>25 049 €</i>	<i>25 049 €</i>
Investissement immatériel			
Droit au bail	23 000 €		
<i>Sous-Total Immatériel</i>	<i>23 000 €</i>		
TOTAL INVESTISSEMENTS	92 439 €	69 439 €	69 439 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	10 000 €
Autofinancement	82 439 €
TOTAL	92 439 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
69 439 € x 30 % = 20 832 €, plafonné à 10 000 €

► RESULTATS ATTENDUS

L'ouverture d'une boucherie charcuterie permet de compléter les services proposés au sein de l'ensemble commercial situé à l'entrée de Pompignan.

Ces travaux de modernisation et d'assainissement sont indispensables pour démarrer au mieux son activité et fidéliser sa clientèle.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que l'aménagement de ce commerce est important pour la population de la commune et au delà pour la zone de chalandise alentour,
- que le projet permet de mettre aux normes et de moderniser le local boucherie pour un meilleur service à la clientèle notamment par la création d'un rayon charcuterie.
- propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la modernisation et la mise aux normes du local boucherie sur la commune de Pompignan.

2 – Travaux d'aménagement suite au transfert du multiservice à Meauzac

La propriétaire d'un commerce Multi services sous l'enseigne « Midi Prix » dans la commune de Meauzac souhaite aujourd'hui déplacer et agrandir son commerce afin de passer sous l'enseigne « Utile ». Cette nouvelle enseigne lui permettra de développer une nouvelle gamme de produits et ainsi proposer des produits intermédiaires par rapport à l'existant.

Ceci lui permettra aussi d'élargir sa clientèle grâce à une offre plus variée et diversifiée.

Les commerces les plus proches se trouvent à La Ville-Dieu-du-Temple et à Albefeuille-Lagarde. Compte tenu de la barrière naturelle que constitue l'Aveyron, toutes les communes situées de l'autre côté de la rive ne représentent pas un potentiel de marché.

Sa clientèle est donc principalement constituée des habitants des communes de Meauzac et de Barry-d'Islemade ainsi que celle qui transite quotidiennement sur la départementale 42 (entre La Ville-Dieu-du-Temple et Meauzac).

Il faut noter que la commune de Meauzac connaît à chaque recensement une augmentation démographique, due à la fois à sa proximité de Montauban mais également à sa politique d'offre de terrains à bâtir.

► LES RAISONS

L'épicerie située sur la route allant à Barry d'Islemade, est excentrée de la route principale qui traverse le village, voie générant un flux routier important. Par conséquent un déménagement du commerce serait l'occasion de moderniser l'activité tout en réalisant des travaux de mises aux normes.

Ce projet coïncide avec celui de la Mairie de Meauzac qui, afin de recentrer l'offre commerciale sur l'axe de passage, a lancé un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant qui regroupe une boulangerie, un restaurant, un café et une alimentation générale.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Ce projet est l'occasion d'augmenter sa surface de vente en passant de 110 m² à 180 m². Cet agrandissement lui permettra tout d'abord de changer d'enseigne en devenant une supérette sous la marque « Utile » et d'offrir un assortiment plus large en ajoutant un milieu de gamme. Jusqu'à présent, elle ne dispose que de l'entrée de gamme du groupement Bach et des gammes nationales (grandes marques).

De plus, le rayonnage ainsi que certains autres matériels tels qu'une vitrine réfrigérée ou un congélateur devenus obsolètes, voire vétustes, seront modernisés afin d'améliorer les conditions de travail, l'image et l'attractivité du magasin.

Il faut également noter que cette commerçante possède une activité tabac et presse. Le changement du local lui permettra de mieux sécuriser le coin tabac et d'avoir, pour cette activité, une réserve spécifique à proximité de la caisse.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit du seul commerce de la commune,
- la commune de Meauzac compte moins de 2 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Nature des investissements	Coût HT	Dépenses Éligibles HT	Retenu Conseil Général
Investissement matériel			
Colonne presse, présentoir	3 568 €	3 568 €	3 568 €
Meuble de caisse	2 920 €	2 920 €	2 920 €
Meuble tabac	4 019 €	4 019 €	4 019 €
Autolaveuse	2 490 €	2 490 €	2 490 €
Vitrine réfrigéré	9 705 €	9 705 €	9 705 €
Installation caisse tabac	428 €	428 €	428 €
Gondoles, balance, chariots	13 407 €	13 407 €	13 407 €
Congélateur	2 536 €	2 536 €	2 536 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	39 073 €	39 073 €	39 073 €

Les dépenses de sécurisation du tabac ne sont pas intégrées dans les investissements présentés puisqu'elles seront prises en charge à hauteur de 80% par les Douanes.

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général 82	10 000 €
FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce)	7 814 €
Autofinancement	21 259 €
TOTAL	39 073 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
 Soit $39\,073\text{ €} \times 30\% = 11\,722\text{ €}$ plafonné à 10 000 €.

► RESULTATS ATTENDUS

Ce déplacement devrait générer un nouvel essor commercial sur la commune de Meauzac tout en offrant un éventail plus large de produits et de services à la clientèle locale et aux personnes passant sur l'axe de la RD 42 (environ 1 800 véhicules par jour).

Ce projet permettra de pérenniser l'emploi actuel en augmentant son volume horaire hebdomadaire pour passer à un temps plein.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que le transfert de ce commerce est important dans le cadre d'une nouvelle offre commerciale en direction de la population du secteur géographique,
 - que le projet permet d'agrandir le local du multi-services pour un meilleur service à la clientèle.
- propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour le transfert et la modernisation du multi-services sur la commune de Meauzac.

3 – Mise aux normes du fournil de la boulangerie à Caylus

La boulangerie « MERIC », entreprise familiale depuis 1938, appartenant au grand père, reprise ensuite par un de ses fils et transmise enfin à Jérôme MERIC, son petit-fils, bénéficie d'une excellente renommée à Caylus avec notamment la fabrication de pain artisanal.

Outre les personnes résidant à Caylus, des commandes régulières sont faites par l'armée, la Mairie, la maison de retraite, et les campings en période estivale.

► LES RAISONS

Artisan boulanger pâtissier à Caylus depuis 1992, son outil de travail se doit d'évoluer très rapidement afin d'obéir aux normes en vigueur.

Par ailleurs les services de la direction départementale des services vétérinaires ont clairement signifié l'urgence des travaux.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Il doit ainsi procéder à des investissements immobiliers et matériels pour restaurer le fournil et répondre ainsi aux normes de sécurité et d'hygiène.

Pour cela Il a décidé d'acquérir une parcelle de terrain sur la zone de Pech Rondols à Caylus afin de construire un bâtiment adapté à la fabrication de pain et viennoiserie, et de renouveler le matériel de fabrication.

Le magasin de vente, quant à lui, reste situé en centre ville, à l'entrée de Caylus, offrant une vitrine originale des produits artisanaux.

Il envisage de refaire un fournil, pour continuer son activité dans de bonnes conditions, vu l'état très dégradé de son ancien four boulangerie qui a plus de 30 ans.

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de la seule boulangerie artisanale de la commune,
- la commune de Caylus compte moins de 2 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Nature des investissements	Coût HT	Dépenses Éligibles HT	Retenu Conseil Général
Investissement matériel			
Four boulanger	37 000 €	37 000 €	37 000 €
<i>Sous-Total Matériel</i>	<i>37 000 €</i>	<i>37 000 €</i>	<i>37 000 €</i>
Investissement immobilier	129 000 €	0 €	0 €
Terrain	9 000 €	0 €	0 €
Bâtiment de fonction	120 000 €	0 €	0 €
<i>Sous-Total Immobilier</i>	<i>129 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
Investissement immatériel	10 000 €	0 €	0 €
Etude	10 000 €	0 €	0 €
<i>Sous-Total Immatériel</i>	<i>10 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
TOTAL INVESTISSEMENTS	196 000 €	0 €	37 000 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	10 000 €
Autofinancement et emprunt	186 000 €
TOTAL	196 000 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
Soit $37\,000\text{ €} \times 30\% = 11\,100\text{ €}$ plafonné à 10 000 €.

► RESULTATS ATTENDUS

Il s'agit de maintenir le seul fournil du village (seule boulangerie à Caylus qui fabrique artisanalement son pain et ses gâteaux) et de permettre le maintien d'une activité génératrice d'emplois dans une commune rurale mais néanmoins dynamique.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- qu'il s'agit d'un commerce dont l'impact est conséquent sur un territoire rural,
- qu'il s'agit également de permettre à un natif de la commune de continuer une activité dont le savoir faire est transmis de père en fils,
- que les objectifs sont de garder une boulangerie pâtisserie artisanale sur le village de Caylus, et de pouvoir approvisionner régulièrement certains sites tels que le camp militaire de Caylus et la Mairie.

propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la mise aux normes du fournil de la boulangerie de Caylus.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 20425, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2009	60 000 €
Engagement 2009	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	30 000 €
Disponible	30 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 16 avril 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- . 10 000 € pour la mise aux normes et la modernisation du local boucherie sur la commune de Pompignan,
- . 10 000 € pour le transfert du local multi service sur la commune de Meauzac,
- . 10 000 € pour la mise aux normes du fournil de la boulangerie sur la commune de Caylus ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20425, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

